

Schriftliche Erklärung des Bundesrates
Der Bundesrat beantragt, das Postulat abzulehnen.

Déclaration écrite du Conseil fédéral
Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

Haering Binder Barbara (S, ZH), Berichterstatterin: Mit ihrem Postulat ersucht die Kommission den Bundesrat, er möge dem Parlament innert Jahresfrist einen Bericht unterbreiten, der einen umfassenden und detaillierten Überblick über die Finanzströme im Bereich von Bildung und Wissenschaft darlegt. Ich denke, die vergangenen vier Stunden haben Ihnen gezeigt, wie kompliziert es ist, sich hier einen Überblick zu verschaffen.

Der Bundesrat ist nicht bereit, dieses Postulat entgegenzunehmen, weil die Verwaltung befürchtet, diesen Auftrag nicht innerhalb der gesetzten Frist erfüllen zu können, insbesondere was die Finanzströme der Kantone anbelangt, die ebenfalls in den Bereich von Bildung und Wissenschaft fliessen.

Ich bitte Sie namens der Kommission dennoch, dieses Postulat zu überweisen, damit wir in einem Jahr zumindest über den Stand der Arbeiten sowie über die Finanzströme der Bundesmittel orientiert werden. Ich fürchte nämlich, dass wir, wenn wir den Fuss nicht drinlassen, in vier Jahren bei der nächsten Botschaft über die Förderung der Wissenschaft noch immer vor der Tür stehen.

Scheurer Rémy (L, NE), rapporteur: A de nombreuses reprises au cours du long débat que nous venons d'avoir, il a été fait allusion à la complexité du financement, à certaines obscurités, à un manque de transparence, et c'est pourquoi la commission avait déjà déposé ce postulat.

Manifestement, il correspond à une inquiétude qui est assez généralement répandue, et je vous demande, au nom de la commission, de bien vouloir l'accepter.

Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: J'ai écouté avec grand intérêt la définition même de ce postulat, donnée par les rapporteurs de la commission, et j'ai senti que les arguments qui militaient contre son acceptation étaient pris au sérieux. Ces arguments sont les suivants:

1. Le caractère subsidiaire du financement de la recherche par la Confédération. Pour avoir vraiment une analyse de la distribution fonctionnelle, nous aurions besoin de connaître également les flux dans les cantons et les partenaires dans les cantons. Cela est extrêmement difficile, cela a été tenté depuis de nombreuses années, mais pour le moment, nous ne sommes pas arrivés à une solution qui permette de répondre, dans le délai prescrit, à ce que demande le postulat.

2. Il n'était pas très clair de savoir ce que l'on entendait par flux financier détaillé. La demande, maintenant, se concentre sur les fonds de la Confédération, et là il est clair que ce besoin de transparence, qui a été évoqué au début de la discussion, est tout à fait légitime et que nous ferons tout pour y répondre.

3. Il est clair qu'il y a des difficultés techniques liées aux incompatibilités des statistiques au sein de l'administration fédérale. Mais ces problèmes sont identifiés, nous essayons d'y trouver des solutions. Les travaux sont entrepris pour y remédier, et si nous ne pouvons pas répondre de façon totalement satisfaisante au postulat dans le délai imparti, nous pourrions faire état de l'avancement des travaux et répondre à ce besoin d'information plus transparente qui a été évoqué.

Avec ces restrictions, le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat et à répondre à la demande ainsi formulée par la commission.

Überwiesen – Transmis

95.3076

Postulat WBK-NR (94.102)
Effizienz und Strukturen
Postulat Csec-CN (94.102)
Efficacité et structures

Wortlaut des Postulates vom 10. Februar 1995

Der Bundesrat wird eingeladen, dem Parlament innert zehn Monaten Bericht zu erstatten über mögliche Massnahmen zur Straffung der wissenschaftspolitischen Strukturen, zwecks Effizienzsteigerung mittels Ausschöpfung aller Rationalisierungsmöglichkeiten und Behebung unnötiger Mehrspurigkeiten.

Texte du postulat du 10 février 1995

Le Conseil fédéral est invité à soumettre dans les dix mois au Parlement un rapport concernant d'éventuelles mesures d'amélioration des structures de politique scientifique, dans le but d'en accroître l'efficacité grâce à l'exploitation de toutes les possibilités de rationalisation et la suppression des doubles emplois inutiles.

Schriftliche Begründung

Die Urheber verzichten auf eine Begründung und wünschen eine schriftliche Antwort.

Développement par écrit

Les auteurs renoncent au développement et demandent une réponse écrite.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 13. März 1995

Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Déclaration écrite du Conseil fédéral du 13 mars 1995

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Überwiesen – Transmis

93.3573

Motion des Ständerates
(Onken)
Verbot des Handels
mit menschlichen Organen
Motion du Conseil des Etats
(Onken)
Commerce d'organes humains.
Interdiction

Wortlaut der Motion vom 22. September 1994

Der Bundesrat wird ersucht, dem aufkommenden (Schwarz-) Handel mit Transplantaten rechtzeitig einen Riegel zu schieben. Dazu sind rechtliche Bestimmungen auszuarbeiten, die es gestatten, den kommerziellen Handel mit menschlichen Organen in der Schweiz zu verbieten.

Überdies ist für die Entnahme von Organen bei Minderjährigen oder bei entmündigten Personen eine restriktive, an strenge Ausnahmen gebundene Regelung zu treffen.

Postulat WBK-NR (94.102) Effizienz und Strukturen

Postulat Csec-CN (94.102) Efficacité et structures

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1995
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	15
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	95.3076
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.03.1995 - 08:00
Date	
Data	
Seite	887-887
Page	
Pagina	
Ref. No	20 025 472

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.